

## Objectif Pédagogique

- Réaliser en sécurité des travaux et des interventions sur des installations électriques

### LE “+” DE LA FORMATION

Cette formation vous permet de délivrer à votre salarié une habilitation électrique (BS ou BE manœuvres) en fonction de l’avis établi par le formateur en fin de formation

## Programme

- **Théorie :**

- La réglementation sur la sécurité électrique applicable aux opérations et manœuvres d'ordre électrique (décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510)
- Les dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, - Les niveaux d'habilitation,
- Les documents applicables,
- Les moyens de protection,
- L'évaluation et la prévention des risques électriques pour des opérations simples et des manœuvres d'ordre électrique,
- La conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique
- Les prescriptions de sécurité électrique pour non électriciens dans le cadre d'opérations simples et de manœuvres du domaine basse tension (BT)

- **Pratique :**

- Réalisation de travaux pratiques : utilisation des équipements de protection - simulation de chantier.

### Contact :

Déborah DJAGBRE 02.47.31.87.00

### Pré-requis

Connaissance de la langue française : lire et écrire

### Public

Personnel d'exploitation ou d'entretien appelé à effectuer des opérations simples sur des ouvrages électriques ou aux voisinages.

### Méthode

La formation utilise la méthode expositive pour la connaissance de la réglementation, de la sécurité et des risques électriques. La méthode démonstrative permet la pratique d'analyse des situations d'intervention et la réalisation de toute réparation dans les conditions parfaites de sécurité électrique.

### Modalité

Présentiel

### Evaluation

A l'issue de la formation, des tests théoriques et pratiques des acquis et compétences électriques donneront lieu à la délivrance d'une attestation favorable à l'habilitation électrique.

**14 h / 190 €** Net de

Taxe

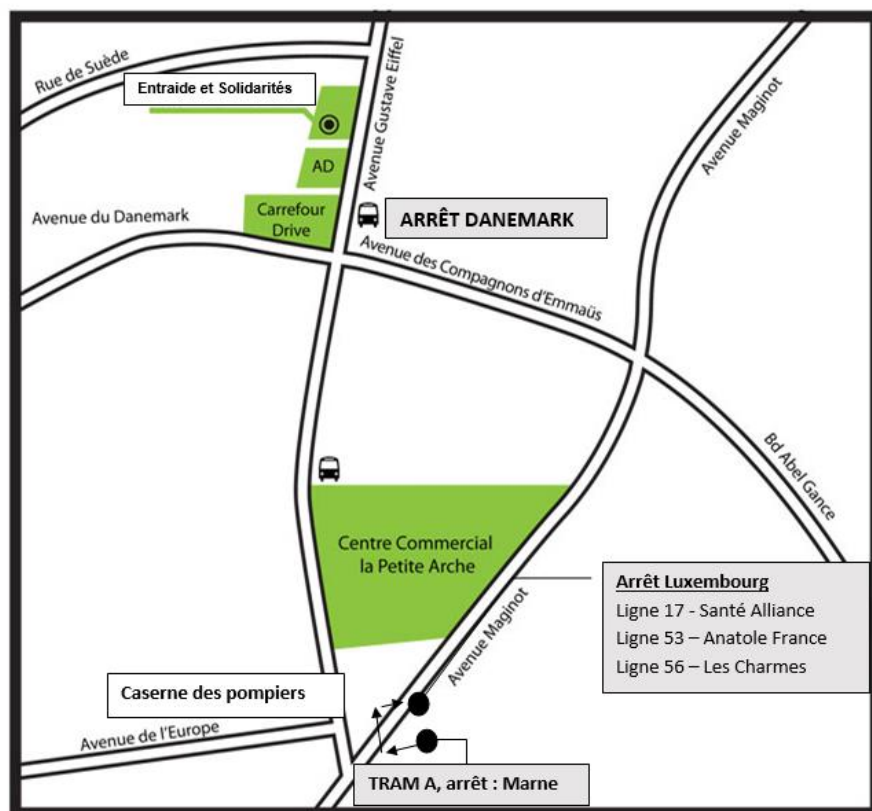
Le prix de la formation est donné à titre indicatif. Des prises en charges totales ou partielles sont possibles en fonction des financements des entreprises ou de partenaires

Les formations du Centre de Formation de l'Entraide et Solidarités sont accessibles avec assistance aux personnes en situation de handicap. Notre équipe est à leur disposition pour tout renseignement ou assistance à ce sujet.

## Modalités et délais d'accès

- L'accès à nos formations peut être initié par l'employeur, à l'initiative du salarié, par un particulier, à la demande de Pôle Emploi...
- Pour vos demandes de formation, contactez-nous par téléphone au **02 47 31 87 00**, en se présentant à **l'accueil de l'Association située au 46 avenue Gustave Eiffel 37100 Tours** ou par email [formation@entraide-et-solidarites.fr](mailto:formation@entraide-et-solidarites.fr).
- Notre organisme s'engage à vous répondre **dans un délai de 72 heures**. Nous faisons en sorte de vous proposer la date de début de formation la plus conforme à vos besoins et contraintes. Nous vous précisons également les objectifs et compétences acquises dans le cadre de cette formation et les financements mobilisables.
- L'entrée en formation est accordée sous réserve de prérequis et elle validée suite à la participation à une information collective ou à défaut à l'envoi d'un questionnaire préalable à la formation dont l'objectif est de collecter les besoins du bénéficiaire et de prendre en compte ses attentes.
- **Toutes les réunions d'information collective se font dans nos locaux, le mardi matin en fonction des dates prévues d'entrée en formation, et dans le strict respect du protocole sanitaire national en vigueur**
- Le délai pour la mise en place d'une formation est habituellement de 8 jours (en moyenne).

## Plan d'accès



Les formations du Centre de Formation de l'Entraide et Solidarités sont accessibles avec assistance aux personnes en situation de handicap. Notre équipe est à leur disposition pour tout renseignement ou assistance à ce sujet.